

REPUBLICQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain
 COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHONE
 Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
 SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF

Office de Tourisme Terre Valserhône

35 rue de la Poste - Châtillon en Michaille - 01200 Valserhône
 ☎ 04 50 48 48 78 (siège) ; 04 50 48 48 68 (Office de Tourisme)
 Courriel : info@terrevalserhone.fr ; tourisme@terrevalserhone.fr

DECISION DU PRESIDENT N° 26-DP002

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.10 divers

OBJET : Utilisation d'articles de la boutique à des fins non commerciales.

Le Président de l'Office de Tourisme Terre Valserhône,

VU la délibération n°20-DC009 du 28/07/2020 donnant pouvoir au Président de l'Office de Tourisme pour décider de l'utilisation des articles de la boutique à des fins non commerciales (non vendus) pour des actions de promotion;

CONSIDERANT le schéma de développement touristique 2021 – 2026, notamment les axes 1 et 2 :

- 1) « Purement Nature », axe visant à renforcer notre positionnement de territoire privilégié et innovant pour la pratique des activités de pleine nature (APN),
- 2) « Accueil et hospitalité » dont le second point vise à mettre en scène le territoire par le soutien aux évènements et animations en accord avec le positionnement et les APN ainsi que le développement de la connaissance de l'offre touristique par les habitants,

DECIDE

Article 1 : de faire dons d'objets de la boutique dans le but de promouvoir le territoire lors d'évènements et animations en lien avec la stratégie marketing précitée ;

Article 2 : de dire que les quantités sorties du stock sont détaillées comme suit :

| Articles | Quantité |
|---|----------|
| Carte des sentiers | 30 |
| Topocarte « Des rives de la Valserine aux sommets du Jura » | 11 |

Article 3 : de dire que le Président est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait à Valserhône, le 11 mars 2026

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 11/03/2026

Publié le : 18/03/2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,
Jean-Pierre FILLION



Accusé de réception en préfecture
 001-200066199-20260311-26-DP002-AI
 Date de télétransmission : 18/03/2026
 Date de réception préfecture : 18/03/2026